ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

# Désignation de représentants de l'Etablissement dans différents organismes

## Délibération n° 17-20- CS

Date de la convocation : 1er février 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,

**décide**

**Article un**

De procéder à la désignation des représentants de l'Etablissement à l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

| | |
|---|---|
| - membre titulaire : | Daniel FRECHET, Président |
| - membre suppléant : | Gérard MALBO, 5ème Vice-président |
| - membre titulaire : | Laurent GERAULT, 1er Vice-président |
| - membre suppléant : | Louis de REDON, 4ème Vice-Président |

**Le Président**
**de l'Etablissement Public Loire,**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

№ 0197

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

# Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget principal

## Délibération n° 17-21-CS

Date de la convocation : 1er février 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO

Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le règlement budgétaire et financier,

- vu sa délibération n°15-143 du 2 décembre 2015 adoptant le budget principal primitif de l'exercice 2016,

- vu sa délibération n°16-07 du 17 mars 2016 adoptant le budget supplémentaire au budget principal de l'exercice 2016,

- vu sa délibération n°16-59 du 22 juin 2016 adoptant la décision modificative n°2 de l'exercice 2016,

- vu sa délibération n°16-89 du 12 octobre 2016 adoptant la décision modificative n°3 de l'exercice 2016,

- vu sa délibération n°16-97 du 7 décembre 2016 adoptant la décision modificative n°4 de l'exercice 2016,

**décide**

## Article un

D'approuver le compte de gestion relatif au Budget principal de l'exercice 2016 présenté par la Payeure Régionale Centre-Val de Loire.

## Article deux

D'arrêter le Compte Administratif relatif au Budget principal de l'exercice 2016 aux montants présentés dans la balance générale du compte annexé à la présente délibération, qui concordent avec les résultats présentés par la Payeure Régionale Centre-Val de Loire, dans son Compte de Gestion de l'exercice 2016.

## Article trois

D'autoriser le Président à signer ce compte de gestion et ce compte administratif, et à en exécuter les dispositions correspondantes.

**Article quatre**

D'arrêter le résultat global du Budget principal de l'Etablissement relatif à l'exercice 2016 à la somme de 3 575 990,26 €, réparti entre un excédent de 2 892 763,91 € à la section d'exploitation et de 683 226,35 € à la section d'investissement.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

№ 0198

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

# Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget annexe « exploitation des ouvrages »

## Délibération n° 17-22-CS

Date de la convocation : 1er février 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO

Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le règlement budgétaire et financier,

- vu sa délibération n°15-144 du 2 décembre 2015 adoptant le budget principal primitif de l'exercice 2016,

- vu sa délibération n°16-08 du 17 mars 2016 adoptant le budget supplémentaire au budget principal de l'exercice 2016,

- vu sa délibération n°16-60 du 22 juin 2016 adoptant la décision modificative n°2 de l'exercice 2016,

- vu sa délibération n°16-90 du 12 octobre 2016 adoptant la décision modificative n°3 de l'exercice 2016,

- vu sa délibération n°16-98 du 7 décembre 2016 adoptant la décision modificative n°4 de l'exercice 2016,

**décide**

## Article un

D'approuver le compte de gestion relatif au Budget annexe « exploitation des ouvrages » de l'exercice 2016 présenté par la Payeure Régionale Centre-Val de Loire.

## Article deux

D'arrêter le Compte Administratif relatif au Budget annexe « exploitation des ouvrages » de l'exercice 2016 aux montants présentés dans la balance générale du compte annexé à la présente délibération, qui concordent avec les résultats présentés par la Payeure Régionale Centre-Val de Loire, dans son Compte de Gestion de l'exercice 2016.

## Article trois

D'autoriser le Président à signer ce compte de gestion et ce compte administratif, et à en exécuter les dispositions correspondantes.

**Article quatre**

D'arrêter le résultat global du Budget annexe « exploitation des ouvrages » de l'Etablissement relatif à l'exercice 2016 à la somme de 2 257 439,60 €, réparti entre un excédent de 1 563 602,62 € à la section d'exploitation et de 693 836,98 € à la section d'investissement.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

№ 0199

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

# Affectation des résultats - année 2016

## Budget principal

### Délibération n° 17-23-CS

Date de la convocation : 1er février 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET

Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le règlement budgétaire et financier,

- vu sa délibération n°17-21-CS du 22 mars 2017 approuvant le compte administratif 2016 du budget principal,

**décide**

## Article un

De prendre acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | **FONCTIONNEMENT** | | **INVESTISSEMENT** | | **ENSEMBLE** | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépense | Recette | Dépense | Recette | Dépense | Recette |
| Résultat reporté 2015 | | 2 565 488,16 € | | 469 940,20 € | | 3 035 428,36 € |
| Exercice 2016 | 4 940 383,20 € | 5 267 658,95 € | 531 458,67 € | 744 744,82 € | 5 471 841,87 € | 6 012 403,77 € |
| Totaux | 4 940 383,20 € | 7 833 147,11 € | 531 458,67 € | 1 214 685,02 € | 5 471 841,87 € | 9 047 832,13 € |
| **Résultat de clôture** | | **2 892 763,91 €** | | **683 226,35 €** | | **3 575 990,26 €** |
| Reste à réaliser - dépense | 3 333 971,45 € | | 21 094,68 € | | 3 355 066,13 € | |
| Reste à réaliser - recette | | 2 229 695,26 € | | | | 2 229 695,26 € |

## Article deux

D'affecter comme suit les résultats.

Section d'investissement :
001 : excédent d'investissement reporté : 683 226,35 €

Section de fonctionnement :
002 : excédent de fonctionnement reporté : 2 892 763,91 €

**Article trois**

D'autoriser le Président à exécuter les dispositions correspondantes.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

№ 0200

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

# Affectation des résultats - année 2016
# Budget annexe « exploitation des ouvrages »

## Délibération n° 17-24-CS

Date de la convocation : 1er février 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET

Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le règlement budgétaire et financier,

- vu sa délibération n°17-22-CS du 22 mars 2017 approuvant le compte administratif 2016 du budget annexe « exploitation des ouvrages »,

**décide**

## Article un

De prendre acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépense | Recette | Dépense | Recette | Dépense | Recette |
| Résultat reporté 2015 | | 2 018 551,18 € | | 712 963,64 € | | 2 731 514,82 € |
| Exercice 2016 | 5 250 325,62 € | 4 795 377,06 € | 929 703,26 € | 910 576,60 € | 6 180 028,88 € | 5 705 953,66 € |
| Totaux | 5 250 325,62 € | 6 813 928,24 € | 929 703,26 € | 1 623 540,24 € | 6 180 028,88 € | 8 437 468,48 € |
| **Résultat de clôture** | | **1 563 602,62 €** | | **693 836,98 €** | | **2 257 439,60 €** |
| Reste à réaliser - dépense | 125 684,14 € | | 1 079 375, 63 € | | 1 205 239,77 € | |
| Reste à réaliser - recette | | 10 786,30 € | | | | 10 786,30 € |

## Article deux

D'affecter comme suit les résultats.

Section d'investissement :
1068 : affectation de résultat : 385 538,65
001 : excédent d'investissement reporté : 693 836,98 €

Section de fonctionnement :
002 : excédent de fonctionnement reporté : 1 178 063,97 €

**Article trois**

D'autoriser le Président à exécuter les dispositions correspondantes.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

№ 0201

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

# Budget supplémentaire du budget principal 2017

## Délibération n° 17-25-CS

Date de la convocation : 1er février 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le règlement budgétaire et financier,

- vu sa délibération n°16-106 du 7 Décembre 2016 adoptant le budget principal primitif de l'exercice 2017,

- vu le Compte Administratif relatif au budget principal de l'exercice 2016,

**décide**

## Article un

D'arrêter à la somme de 6 889 461,05 € en recettes et 6 110 194,08 € en dépense (en suréquilibre d'investissement) le budget supplémentaire de l'exercice 2017, conformément à la répartition prévue par le document budgétaire joint à la présente délibération.

## Article deux

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions correspondantes et à lancer les procédures afférentes à ces opérations.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

N° 0202

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

# Constitution d'une prouision semi-budgétaire au budget principal

## Délibération n°17-26-CS

Date de la convocation : 1er février 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le règlement budgétaire et financier,

- vu le budget 2016,

**décide**

## Article un

D'abonder d'un montant de 850 000 € la provision semi-budgétaire pour risque d'exploitation sur le budget principal.

Cette provision semi-budgétaire est imputée à l'article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation ». La contrepartie faite par le comptable public sera imputée à l'article 158 « Autres provisions pour risque et charge ».

## Article deux

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions correspondantes et à lancer les procédures afférentes à ces opérations.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

№ 0203

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

# Budget supplémentaire du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2017

## Délibération n° 17-27-CS

Date de la convocation : 1er février 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le règlement budgétaire et financier,

- vu sa délibération n°16-107 du Comité Syndical du 7 Décembre 2016 adoptant le budget annexe primitif de l'exercice 2017,

- vu le Compte Administratif relatif au budget annexe « exploitation des ouvrages » de l'exercice 2016,

**décide**

## Article un

D'arrêter à la somme de 3 031 212,03 € en dépenses et recettes le budget supplémentaire de l'exercice 2017, conformément à la répartition prévue par le document budgétaire joint à la présente délibération.

## Article deux

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions correspondantes et à lancer les procédures afférentes à ces opérations.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

№ 0204

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire

# Marchés d'assurances de l'Etablissement

## Délibération n° 17-28-CS

Date de la convocation : 1er février 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu la réglementation applicable aux marchés publics (ordonnance 2015-899, décret 2016-360),

**décide**

## Article un

D'autoriser le lancement et la signature d'un marché d'assurances alloti, en vue de couvrir les risques concernés à compter du 1er janvier 2018 (dommages aux biens, responsabilité civile et risques annexes, flotte automobile, bateaux, risques statutaires du personnel, protection juridique des agents et des élus).

## Article deux

D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits des opérations concernées.

## Article trois

De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

№ 0205

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

# Avis sur le projet de SAGE Lignon du Velay

## Délibération n° 17-29-CS

Date de la convocation : 1er février 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le courrier du Président de la CLE en date du 9 décembre 2016, sollicitant l'avis de l'Etablissement public Loire sur le projet de SAGE Lignon du Velay,

**décide**

## Article un

De charger le Président de transmettre au Président de la CLE du SAGE Lignon du Velay les observations émises par l'Etablissement sur le projet de SAGE et formalisées dans la note jointe.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

№ 0206

# Avis de l' Etablissement sur le projet de SAGE Lignon du Velay

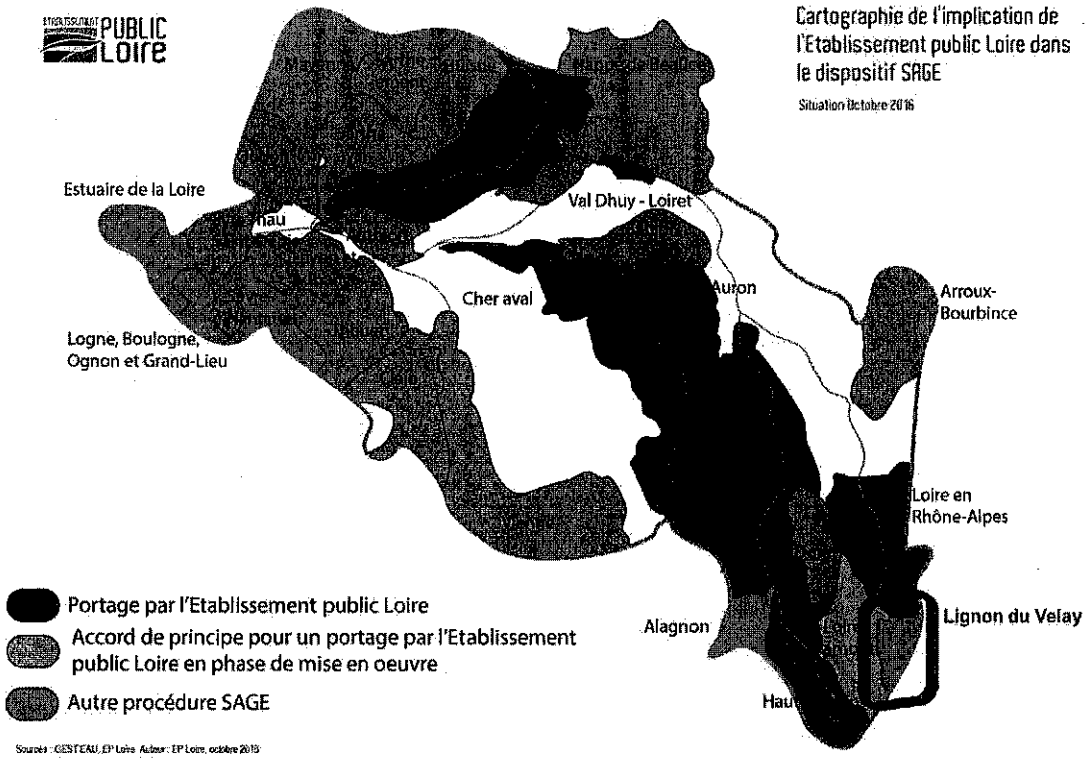


## Sollicitation de l'avis de l'Etablissement

En application de l'article L. 212-6 du Code de l'Environnement, Monsieur Bernard GALLOT, Président de la Commission Locale de l'Eau, a sollicité le 9 décembre 2016 l'avis de l'Etablissement public Loire, en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin, sur le projet de SAGE Lignon du Velay.

## Procédure d'adoption d'un SAGE

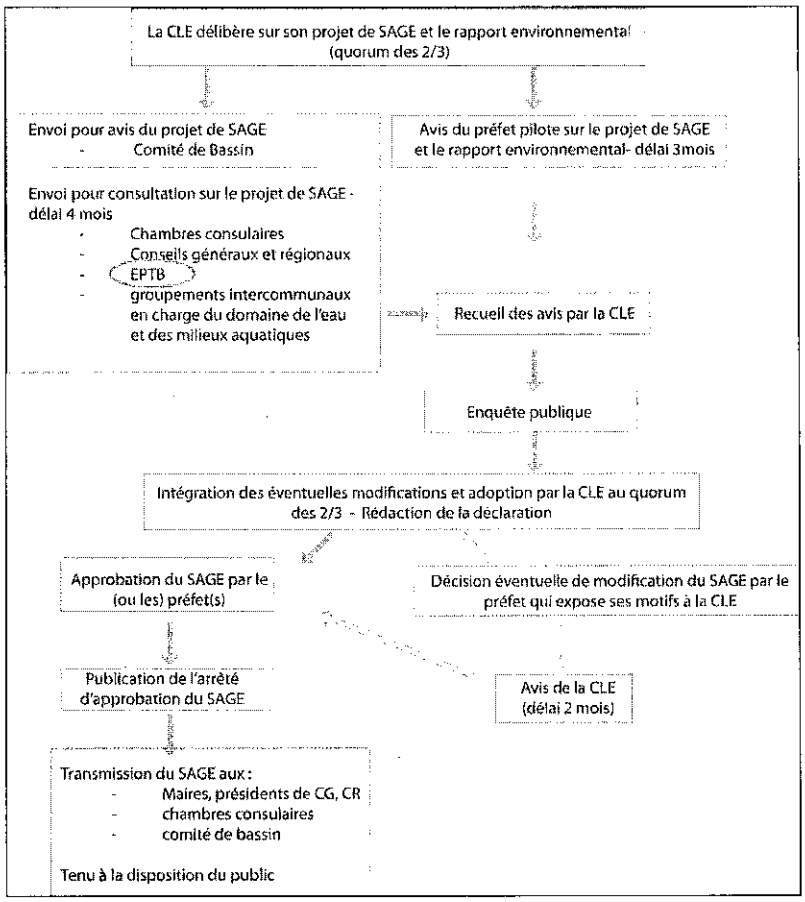


## Présentation générale du périmètre du SAGE Lignon du Velay

Le périmètre du SAGE Lignon du Velay, fixé par arrêté inter-préfectoral le 16 octobre 2003, puis modifié le 26 septembre 2012, concerne une superficie d'environ 708 km².

Affluent rive droite de la Loire, le Lignon du Velay prend sa source en contrebas des Dents du Diable à 1440 mètres d'altitude sur le massif du Mézenc au droit de la commune de Chaudeyrolles. Il se jette dans la Loire après un parcours d'environ 90 km sur la limite communale entre Beauzac, St Maurice-de-Lignon et Monistrol-sur-Loire à 461 m d'altitude.

Il s'étend sur 3 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Ardèche, la Haute Loire et la Loire.

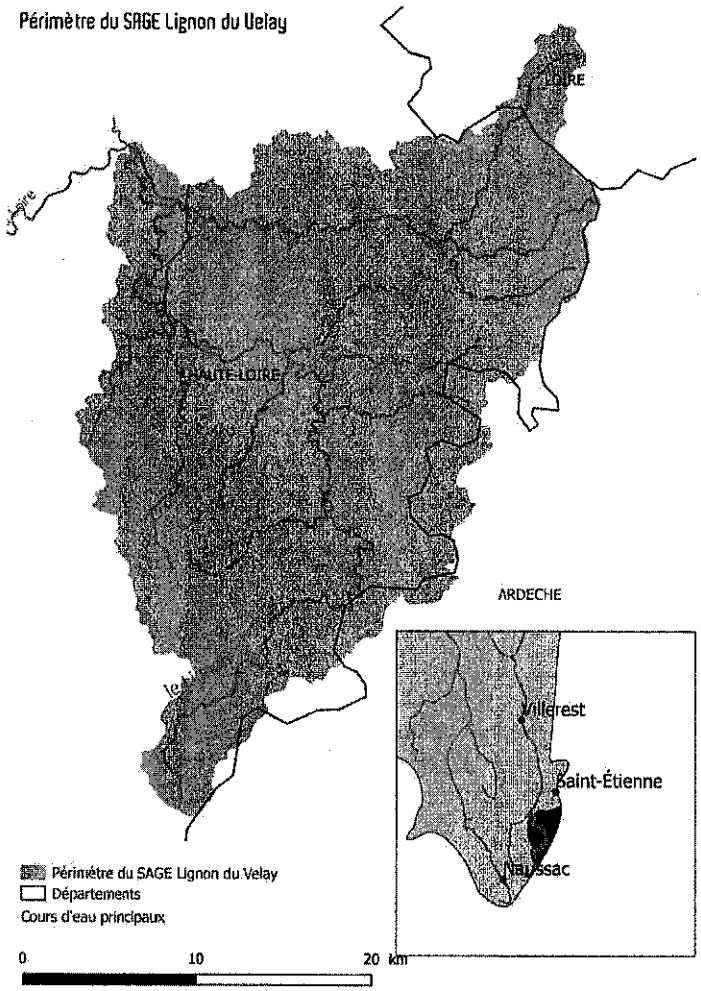


## Présentation succincte du projet de SAGE

Le projet de SAGE comporte 9 objectifs généraux, 24 objectifs opérationnels, 31 dispositions classés au sein de 5 enjeux :

- Préserver et mieux gérer la ressource en eau,
- Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant,
- Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau,
- Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE,
- Informer, sensibiliser et valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau.

## Avis du comité de bassin Loire-Bretagne et du COGEPOMI

Le projet de SAGE Lignon du Velay a été examiné par la commission planification du 17 février dernier et sera présenté devant le comité de bassin le 23 mars prochain.

Concernant le COGEPOMI, à la date de rédaction de la présente note, le co-secrétaire de cette instance a proposé aux membres d'émette un avis favorable sans recommandation.

## Proposition d'observations de l'Etablissement sur le projet de SAGE

Afin de préparer l'avis de l'Etablissement sur ce dossier, le Président a sollicité, le 21 décembre 2016, l'ensemble des collectivités membres concernées par cette procédure, ainsi que son représentant au sein de la CLE.

En réponse à cette sollicitation, Monsieur Daniel TONSON, représentant de l'Etablissement au sein de la CLE, a indiqué que ce projet n'appelait pas de remarques particulières de sa part.

A. Lecture par le prisme des missions de l'Etablissement

L'Etablissement exerce des missions dans les domaines de l'exploitation des ressources en eau stratégiques de Naussac et de Villerest, de la prévention des inondations, de l'aménagement et la gestion des eaux, ainsi que de la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, qui peuvent directement ou indirectement concerner le territoire du SAGE Lignon du Velay.

**En tant que propriétaire/gestionnaire du barrage de Villerest**

La mise en œuvre du SAGE Lignon du Velay et notamment par la réalisation des actions en déclinaison des dispositions 1.7 à 1.13 du projet de PAGD relatives à la réduction des pollutions des eaux, contribuera à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques situés en aval.
*Le SAGE Lignon du Velay devrait donc contribuer indirectement à l'amélioration de la qualité des eaux de la retenue du barrage de Villerest.*

Page 153 : la disposition 3.6 a pour objet de « Poursuivre/renforcer les programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau », avec notamment des actions de restauration et d'entretien de la ripisylve.
*Les actions de restauration et d'entretien de la ripisylve prévues, en particulier sur les secteurs les plus à l'aval, devraient contribuer à la réduction des embâcles à l'amont du barrage de Villerest.*
Ceci est souligné dans le cadre des réflexions que mène l'Etablissement concernant cet enjeu, en cherchant entre autres à mieux connaître les sources d'embâcles et leurs déplacements. L'une des voies d'actions identifiées à l'issue du travail réalisé sur la réduction des embâcles à l'amont du barrage de Villerest (résultats présentés lors du Bureau de l'Etablissement de septembre 2016) concernait : « *Un renforcement de la coopération avec les acteurs territoriaux, en particulier ceux impliqués dans les dispositifs de SAGE (Loire amont, Lignon du Velay, Loire en Rhône Alpes) et de contrats de rivières. Ceci, avec pour objectif de limiter le départ sous l'effet de l'eau, dès l'amont, de la végétation riveraine.*

**Au titre des inondations**

Le projet de PAGD ne comporte pas de volet inondation. Aucun Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) au sens de la directive inondation, n'a été identifié sur ce bassin versant.

Page 180 : Seule la disposition 5.2 de l'enjeu 5 « Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau » traite des inondations. Elle prévoit de « diffuser les connaissances » et notamment l'information sur le risque inondation.

**Au titre de l'aménagement et la gestion des eaux**

Comme présenté au travers des 3 exemples ci-dessous, le SAGE Lignon du Velay prend en considération les 2 autres procédures voisines que sont les SAGE Loire amont et Loire en Rhône-Alpes, dont l'animation est portée en phase de mise en œuvre par l'Etablissement.

Page 51 : La disposition 1.2 « Mettre en œuvre un plan de gestion de la ressource en eau » prévoit, en concertation avec la structure porteuse du SAGE Loire amont, d'évaluer la nécessité d'un plan de gestion de la NAEP du Devès et du Velay.

Page 77 : La disposition 1.5 « Améliorer la connaissance sur la qualité des eaux superficielles et les pollutions » prévoit sur cette thématique le partage des connaissances et des retours d'expériences engagés dans des démarches similaires notamment par le SAGE Loire en Rhône-Alpes pour le barrage de Grangent.

Page 168 : La disposition 4.1 « Organiser le portage et l'animation du SAGE » prévoit la mise en place d'une commission inter-SAGE Lignon du Velay – Loire Amont, afin d'assurer une cohérence avec les SAGE voisins. Cette commission suivra notamment la réflexion sur la NAEP Inter-SAGE du Devès et du Velay.

Page 132 : Cadre légal et réglementaire – Espèces invasives- Disposition du SAGE 3.4
*Il est proposé de compléter les références réglementaires avec le dernier règlement européen sur les espèces invasives (Règlement (UE) n°1143/2014 du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes). Il liste les 37 espèces indésirables, interdites d'importation, de culture, de reproduction, de vente ou de remise dans le milieu naturel et prévoit les différents types d'intervention allant de la prévention à la gestion des espèces préoccupantes déjà installées.*

Page 147 : Contenu de la disposition 3.4 - Maitriser la prolifération des espèces végétales invasives/ limiter la prolifération des espèces animales invasives
*Il est suggéré de compléter cette disposition avec une mesure de gestion visant à faciliter l'identification et la réactivité en cas de découverte d'espèces émergentes.*
*Il est également proposé de préciser que les techniques d'arrachages répétés et de couverture des sols préconisés dans l'action n°2 de cette disposition sont destinées à la Renouée du Japon (ces techniques peuvent être contre productives sur d'autres espèces invasives). Dans certains cas la non-intervention est également une solution pour limiter la prolifération de la Renouée du Japon.*
*Concernant les écrevisses américaines présentes sur le territoire, il est proposé de compléter cette disposition avec la mise en place d'interventions visant à lutter contre cette espèce.*

Page 148 : Modalités prévisionnelles de mise en œuvre de la disposition 3.4 - Maitriser la prolifération des espèces végétales invasives / limiter la prolifération des espèces animales invasives
*Concernant les acteurs pressentis, il serait intéressant de désigner une tête de réseau pour coordonner l'ensemble des actions.*
*Les coûts estimatifs de ces actions pour les 6 années semblent sous-estimés.*
*Il est également suggéré d'indiquer à quoi correspond l'indicateur de suivi « état de la colonisation » et d'ajouter à la liste des indicateurs le nombre de personnes ayant participé aux actions d'information et de sensibilisation sur les espèces invasives.*

Page 156 : Contenu de la disposition 3.7 - Mettre en œuvre un programme de restauration de la continuité écologique
*Le cours d'eau du Lignon étant classé en liste 2, il est suggéré de modifier les valeurs des taux de fractionnement futurs présentés dans le tableau, car ils devront être nuls. Il est de plus proposé de compléter cette disposition avec la mise en place d'un suivi permettant de vérifier l'efficacité des aménagements et les gains obtenus suite à la restauration de la continuité écologique (gain en frayères, état des populations piscicoles, impact que la qualité de l'eau, etc.).*

La règle 2 du règlement interdit la création de tout nouvel obstacle à l'écoulement sur les tronçons de cours d'eau où ont été identifiées des espèces d'intérêt patrimonial majeur. On

peut donc considérer que cette règle vient renforcer l'article L214.17 du Code de l'environnement (notamment le classement en liste 1).
*Il est donc suggéré de faire un lien entre cette disposition et la règle 2 du SAGE dans cette disposition.*

Page 159 : Modalités prévisionnelles de mise en œuvre de la disposition 3.7 - Mettre en œuvre un programme de restauration de la continuité écologique
*Il est suggéré d'ajouter 1 indicateur de suivi à la liste présente : le taux d'étagement.*

Page 167 : Contenu de la disposition 4.1 - Organiser le portage et l'animation du SAGE
Il est indiqué que la CLE sollicite le SICALA pour qu'il soit la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE et qu'il adapte ses statuts en conséquence.
*Il est pris acte de cette volonté de la CLE.*
*A cet égard, il est rappelé que l'Etablissement n'intervient qu'en réponse à une demande exprimée par les acteurs locaux et comme outil au service de ses collectivités membres (en l'occurrence : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Départements de Haute-Loire et Loire et SICALA Haute-Loire), dans une triple logique de solidarité de bassin, de mutualisation de moyens et d'économies d'échelles.*

**Au titre de la recherche, du développement et de l'innovation**

En ce qui concerne la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, plusieurs projets de recherche soutenus dans le cadre du plan Loire III apportent des éléments de réponse à certains enjeux prioritaires du SAGE Lignon du Velay tels que la qualité de l'eau et des sédiments, les zones humides ou encore les espèces invasives.

A titre d'exemples voici quelques projets de recherche et de données déjà réalisés en lien avec ces thématiques :

- réponse des bassins versants aux modifications climatiques et anthropiques : signatures environnementales des archives sédimentaires dans les têtes de bassin du réseau hydrographique Loire - Allier depuis le Tardiglaciaire,
- bases scientifiques pour un contrôle des renouées asiatiques : performance du complexe hybride Fallopia en conditions de contraintes environnementales,
- thèse sur l'évolution des zones humides du haut bassin de la Loire : l'apport de l'étude des diatomées aux diagnostics écologique et hydrologique des tourbières,
- INFO-Séd, Outil de connaissances partagées des Sédiments du bassin de la Loire,
- ANATOX : Potentiel de production de l'anatoxine-a (toxine cyanobactérienne) dans plusieurs lacs d'Auvergne.

Actuellement, l'Etablissement public Loire cofinance deux projets de recherche qui peuvent plus particulièrement intéresser le SAGE Lignon du Velay :

- TRIO « Transferts de contaminants au cours de la dynamique sédimentaire vers les milieux aquatiques (eaux et biote) » avec comme site d'étude la retenue de Villerest ;
- DIVERSITOX : DIVERSIté des cyanoTOXines en milieu lacustre et impact sur la biodiversité microbienne (sites d'études : lac d'Aydat (63) ; lac de Villerest (42) et lac de Naussac (48)).

*Il est donc proposé d'ajouter une recommandation générale invitant les porteurs de projets à prendre en considération cette connaissance fondamentale et opérationnelle accessible en ligne sur www.eptb-loire.fr.*

*Il est également proposé d'ajouter l'Etablissement public Loire comme partenaire potentiel de la disposition 1.5 « Améliorer la connaissance sur la qualité des eaux superficielles et les pollutions » plus particulièrement en lien avec celles du barrage de Lavalette (causes/origines des phénomènes d'eutrophisation de cette retenue).*

B. Autres commentaires visant à faciliter la lecture, la compréhension et la mise en œuvre du projet

L'atlas cartographique facilite la lecture, néanmoins les cartes auraient mérité d'avoir une meilleure résolution.

Les fiches « modalités prévisionnelles » comprenant les secteurs concernés, les acteurs pressentis, les partenaires techniques et financiers potentiels, les coûts estimatifs, le calendrier de mise en œuvre et les indicateurs de suivi sont particulièrement claires. Elles devraient permettre de faciliter la compréhension et donc la mise en œuvre du SAGE.

Il est relevé quelques erreurs matérielles dans les références réglementaires et notamment pour le SDAGE Loire-Bretagne avec parfois une référence au SDAGE 2010-2015 voire 2060-2021 (cf. 44, 45, 47).

**Il est proposé d'approuver la délibération correspondante pour la transmission de ces observations au Président de la CLE du SAGE Lignon du Velay.**

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire

# Projet de création d'une destination touristique Loire, de Gien à Roanne

## Délibération n°17-30-CS

Date de la convocation : 1er mars 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le budget de l'Etablissement,

**décide**

## Article un

De prendre acte de l'hypothèse d'un portage par l'Etablissement du projet de création d'une destination touristique Loire, de Gien à Roanne, et d'autoriser la poursuite de la réflexion correspondante.

## Article deux

De prévoir, à des fins d'analyse ou d'expertise préalable à toute décision, un montant de crédits n'excédant pas 15 000 € TTC.

## Article trois

D'imputer les dépenses sur le budget 3012 « *Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+ Valorisation du Patrimoine)* ».

## Article quatre

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU À LA PREFECTURE
DE LA RÉGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

№ 0207

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire

# Attribution d'un financement à l'association Les Chalandoux du 5ème vent (49)

## Délibération n°17-31-CS

Date de la convocation : 1er mars 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le règlement budgétaire et financier,

- vu le budget de l'Etablissement,

**décide**

## Article un

D'attribuer à l'association « Les Chalandoux du 5ème vent » (49) un financement de 8 044 € (soit 5 % de la dépense prévisionnelle de 160 879 €) pour la construction et mise à l'eau d'un gabarot.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

## Article deux

D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

## Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

№ 0208

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire

# Attribution d'un financement à la Maison de Loire du Loir-et-Cher (41)

## Délibération n°17-32-CS

Date de la convocation : 1er mars 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le règlement budgétaire et financier,

- vu le budget de l'Etablissement,

**décide**

## Article un

D'attribuer à la **Maison de Loire du Loir-et-Cher** un financement de 540 € (soit 9,06 % de la dépense prévisionnelle de 5 960 €) pour l'organisation de la manifestation « Agissons pour une Loire propre » (17-18 mars 2017).

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

## Article deux

D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

## Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

№ 0209

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

# Attribution d'un financement à l'association SOLIDEX

## Délibération n°17-33-CS

Date de la convocation : 1er mars 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le règlement budgétaire et financier,

- vu le budget de l'Etablissement,

**décide**

## Article un

D'attribuer à l'association SOLIDEX un financement de 1 547,80 € (soit 10 % de la dépense prévisionnelle de 15 478 €) pour l'organisation de l'opération : « Jetez-vous à l'eau ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

## Article deux

D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

## Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.

N° 0210

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

# Transformation d'un poste rédacteur territorial

## Délibération 17-34-CS

Date de la convocation : 1er mars 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

- vu le tableau des effectifs,

- vu le budget de l'Etablissement,

**décide**

## Article un

D'autoriser, à compter du 1er juillet 2017, la substitution au tableau des effectifs de l'Etablissement d'un poste rédacteur territorial en un poste de rédacteur principal de seconde classe.

L'agent qui sera nommé sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire de rédacteur principal de seconde classe territorial, complétée par les primes statutaires.

## Article deux

De modifier ainsi le tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire.

## Article trois

D'imputer les dépenses correspondantes sur les dépenses de fonctionnement administratif de l'Etablissement et d'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

**Le Président**
**de l'Etablissement public Loire,**

**Daniel FRECHET**

RECU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 MAR. 2017
S.G.A.R.
№ 0211

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE